

Projet 11 **ORION** 1er rang | 1er prix

Architecte

Farra Zoumboulakis & Associes Architecte Urbaniste SA

Lausanne, Suisse

Architecte paysagiste

Interval Architectes-Paysagistes Sàrl

Chavannes-Pres-Renens, Suisse

Qualité urbanistique et paysagère

Au second degré, l'équilibre entre le construit et le non-construit, les rapports au sol, ainsi que l'harmonie entre les concepts architectural et paysager transparaissent à travers des informations et des traits précis que le collègue apprécie. L'implantation des bâtiments sur la ligne de crête, permet de conserver une ouverture dominante sur le parc, caractérisé par le grand pré.

L'attention portée à la valorisation ou à la revitalisation du patrimoine (bâti et arboré), ainsi que l'attention portée à la cohabitation des êtres vivants (humains, faune et flore), voire à l'appropriation et aux usages, se lisent à travers des solutions paysagères, simples, naturelles, voire botaniques qui semblent raconter une histoire cohérente, liée aux lieux. Les figures ondulent et se fondent dans la topographie, en laissant une bonne respiration entre plein et vide.

Le parking paysager en gravier stabilisé, a un caractère arboré et naturel. Il couvre les besoins de parcage dictés par le programme. Les chemins secondaires et principal, ainsi que l'allée ou le parvis historique, se distinguent par le choix de revêtements (perméables). Les eaux de pluie sont absorbées par les surfaces minérales et végétales, des noues et un biotope.

La maison de maître et le pavillon sont liés par une place du cèdre, enserré dans un cercle de verdure, ainsi que par des terrasses ouvertes sur le parc, en direction du Léman. La Dépendance dispose d'une terrasse (qui agrandit le parvis existant) et d'un jardin de crèche en contact direct avec la nature, qui surplombe les bandes du potager longeant les courbes de niveaux.

La sensibilité et la rêverie suscitées par les promenades amples et sinueuses du projet Orion, semblent s'inscrire dans l'esprit « d'une propriété de campagne romantique » avec un caractère champêtre préservé. Les murs, balustrades et escaliers sont des éléments nouveaux qui marquent les lieux. L'intégration des éléments, cheminements et accès aux divers espaces, ainsi que l'impact sur la frange boisée, sont à optimiser. Néanmoins, le projet Orion reconnaît le parc des Fours comme une entité patrimoniale à la fois paysagère et architecturale.

Qualité architecturale

Une grande attention est portée à l'impact des interventions sur le site, avec des gabarits et des mouvements de terre contenus. Cette approche délicate est d'emblée perceptible au niveau des aménagements extérieurs accompagnant

les parcours, mais également au niveau des interventions construites, qui se concentrent en trois points précis, permettant de répartir clairement le programme dans trois entités.

La dépendance

L'adjonction habile d'un volume à la dépendance permet d'y accueillir la crèche. Les espaces de vie sont organisés le long d'un espace de distribution central qui relie le rez-de-chaussée au soubassement et aux combles. A cet étage, l'espace de vie s'oriente côté cour et profite d'un apport de lumière zénithal, dont l'efficacité doit être évaluée. Disposé parallèlement aux courbes de niveaux, le long du bâtiment, le jardin de la crèche est en lien avec le parc et relié avec l'altitude de l'entrée par des emmarchements.

La maison de maître

La maison de maître devient la maison de village. Hormis la position affirmée de l'ascenseur, les interventions restent minutieuses et permettent d'exploiter le programme en fonction des espaces existants : salles de réception au rez-de-chaussée, salles d'activités à l'étage et dans les combles, la salle commune mais aussi une troisième salle pour la jeunesse, les deux autres se situant dans le sous-sols. L'agrandissement du parvis de la maison forme une terrasse en belvédère autour du cèdre permettant de dégager un espace extérieur convivial et dimensionné à l'échelle des multiples affectations du lieu.

Le pavillon

Un pavillon au sud-ouest du parc accueille le programme parascolaire. Le volume est compact avec un noyau de services et de distribution offrant des espaces rayonnants. L'ancrage du bâtiment dans le terrain permet de conserver un volume poli vis-à-vis de la maison, lui ménageant des vues dégagées. Le programme est réparti sur trois niveaux : les salles d'activités au 1er, la salle polyvalente au rez inférieur en lien direct avec le parc, le restaurant scolaire et la cuisine au rez-de-chaussée supérieur, accessible pour les livraisons et en lien direct avec la terrasse du cèdre. Le jury questionne néanmoins la différence de niveau entre la terrasse et le pavillon, qui ne permet pas d'accéder facilement de plain-pied.

Qualité environnementale

Le projet intègre la durabilité et la résilience énergétique dans le projet. La structure porteuse est majoritairement en bois, les isolations bio-sourcées et les sous-sols réduits au minimum. La matérialité s'exprime par un bardage bois plié agrémentés de volets pliants ajourés dont le motif se réfère aux écailles des cônes du grand cèdre. Les tons extérieurs cherchent à s'intégrer aux tons de l'existant : bois clair et couleur vert tendre pour les piliers et les encadrements en bois verticaux des nouvelles constructions. Une production de chaleur centralisée est proposée pour les trois bâtiments, avec une parc eau-eau sur sondes géothermiques disposées sous le parking. La ventilation est naturelle et la gestion de l'eau est imaginée par récupération ou par infiltration sur site, afin de décharger au maximum les collecteurs publics.

Le jury salue l'évolution du projet Orion entre le premier et le second tour. Le projet fait preuve d'une attention sensible à ce site patrimonial, créant un nouvel ensemble, une nouvelle « constellation » dans le parc, tout en laissant sa prééminence à la maison de maîtres. Les programmes sont disposés de manière habile et optimisée, tout en ayant la capacité de générer de nouveaux parcours et de nouveaux lieux d'appropriation pour les usagers. La terrasse du cèdre est particulièrement appréciée.

À ce stade, le principe statique et la composition de la façade restent sommaires et devront être développés. La proposition de volets ajourés est questionnée, notamment la fonction de protection solaire en position fermée. Il en va de même pour l'intégration de la technique qui semble sous-estimée et peu renseignée (gainés, installations et locaux techniques manquants). D'une manière générale, le projet a tous les atouts permettant d'engager un développement harmonieux et sensible, capable de s'intégrer dans le parc des Fours, tout en accueillant de nouveaux usages pour la Commune.

Projet 06 DEJEUNER SUR L'HERBE

2ème rang | 2ème prix

Architecte

Lionel Spicher Architecte & Atelier Mora
Genève, Suisse

Architecte paysagiste

Studio Mint Sàrl
Genève, Suisse

Le projet propose d'implanter un nouveau bâtiment au sud-ouest du parc. Le programme est distribué en trois zones clairement identifiables : les salles de réception dans la dépendance, la maison de village dans la maison de maître, la crèche et le parascolaire dans la nouvelle entité. L'ensemble des bâtiments est distribué sur la partie haute du site avec des accès parfaitement identifiés.

Bien que contenant un programme important, le traitement architectural du nouveau bâtiment permet de diminuer son impact sur le site et de conserver une échelle appropriable pour les usagères et usagers du lieu. Le jury relève la clarté du projet, qui permet de conserver l'esprit, la spatialité et la qualité générale du lieu.

Qualité urbanistique et paysagère

L'insertion des bâtiments et le traitement paysager du projet respectent le domaine vital des arbres à conserver. Le jury apprécie les explications claires relatives à la posture des auteurs, à la typologie et aux ambiances paysagères proposées. Le dialogue entre le nouveau bâtiment et la maison de maître, se noue autour d'une place du cèdre enherbée et fleurie.

La gestion de l'eau pluviale et de la mobilité, les rapports au rez-de-chaussée des bâtiments, ainsi que les vues paysagères sont globalement pris en compte dans un parc qui conserve son ouverture, joue avec la topographie, préserve beaucoup des qualités d'antan tout en s'adaptant à de nouvelles fonctions en lien avec d'autres équipements publics.

Sur les 21'760 m² d'aires libres aux abords des bâtiments, environ 65% représentent des surfaces végétales, revitalisées. 35% sont des surfaces minérales, dont 20% sont des routes et chemins en enrobé. Le parking est arboré, drainé et composé de deux types de revêtements.

Dans le prolongement de la dépendance, le jury s'interroge sur l'emprise et le caractère construit des espaces ludiques qui réduisent la boucle-promenade du grand pré et impactent ponctuellement le cordon boisé ou la prairie, voire la petite faune. Le caractère séquencé du verger en restanque, ainsi que l'expression agro-urbaine du potager-plantation agrandi, contrastent avec le parc romantique.

La proposition de répartition du programme, en réunissant la crèche et le parascolaire dans un nouveau bâtiment, permet d'alléger l'intervention dans les deux bâtiments existants, ce qui est apprécié. En revanche elle implique une volumétrie et une emprise au sol plus importante pour la nouvelle construction bien que les auteurs l'inscrivent

habillement dans la pente et dans le mouvement des courbes de niveaux par une légère rotation de deux volumes bas imbriqués, dont l'un permettra une terrasse en toiture pour la crèche. L'implantation du bâtiment qui s'installe dans la pente, induit cependant un impact sur la préservation de la continuité de l'espace libre du parc.

La différence de perception du nouveau bâtiment, entre maquette et images de synthèse interroge sur la vision effective qu'auront les usagers depuis divers points de vue. L'espace couvert, créé par le décalage des volumes de la crèche et du parascolaire, paraît utile. La relation du nouveau bâtiment avec la maison de maître, tout en préservant la relation de celle-ci avec le grand paysage, structure clairement l'esplanade d'accès et met en scène le grand cèdre.

Qualité architecturale

Un des intérêts de la proposition est le maintien des volumétries et des identités architecturales des deux bâtiments existants de la maison de maîtres et de la dépendance. L'insertion proposée des éléments programmatiques se fait dans le respect patrimonial des espaces et des structures existantes.

Tout en reconnaissant les qualités de la rénovation et de l'organisation proposées pour la dépendance, le jury s'interroge sur la pertinence d'y localiser les espaces de réception plutôt que dans la maison de maître dont l'identité et les espaces s'accordent intrinsèquement plus à une valeur d'apparat. L'alternative proposée facilite cependant une appropriation plus privative de l'ensemble du bâtiment lors de réceptions ou autres événements. Le jury apprécie la création d'un hall-foyer dans la longitudinalité du corps principal de la maison qui permet de desservir tous les espaces aux différents niveaux, mais aussi d'offrir un espace de foyer complémentaire en relation directe avec une terrasse extérieure.

L'organisation de la maison de maître est bien résolue, elle permet d'installer tous les éléments du programme de la maison de village tout en préservant l'identité typologique de la maison d'origine. La forme en « U » de la grande salle aux combles est contrainte par la position de l'escalier existant mais elle propose néanmoins une certaine polyvalence d'utilisation. Au rez, l'inversion de l'accès secondaire de la partie en extension existante permettant de relier à la terrasse en belvédère est judicieux, de même que la localisation de l'ascenseur.

Le principe de regroupement de la crèche et du parascolaire dans un même bâtiment induit un dédoublement des entrées et des circulations verticales pour assurer l'autonomie de chaque partie, d'autant que chaque programme s'organise sur deux niveaux depuis le rez-de-chaussée supérieur. L'accès à la crèche au rez est un peu étriqué et nécessite ensuite de monter d'un niveau pour accéder au hall principal et aux différents locaux. Ceux-ci sont très bien organisés et une partie d'entre eux profitent d'un accès à une terrasse ce qui est apprécié. Les espaces du parascolaire sont bien proportionnés, on peut regretter cependant que ceux du rez-de-chaussée inférieur soient desservis par un long couloir borgne. On relève par ailleurs que le décalage des deux parties du bâtiment induit une complication structurelle (descente de charges) qui ne semble en l'état pas complètement résolue.

Les surfaces des éléments programmatiques sont globalement bien respectées, seul l'espace d'accueil et vestiaire pour le parascolaire est inférieur de 25% à la demande. Il manque également dans le projet quelques places de stationnement pour les différents véhicules motorisés.

Qualité environnementale

La matérialité du nouveau bâtiment est proposée dans une alliance bois, béton et terre crue. Les coupes de façades laissent entrevoir une proposition maîtrisée permettant d'identifier les éléments associés au développement durable. La maison de maître et la dépendance visent la certification THPE rénovation alors que la nouvelle construction vise le label Minergie ECO. Le type d'énergie en revanche n'est pas précisé.

Projet 12 SEPTEMBRE

3ème rang | 3ème prix

Architecte

Pellacani & Romanens Architectes SA
Genève, Suisse

Architecte paysagiste

La Touche Verte
Genève, Suisse

L'implantation du bâtiment parascolaire dans la partie sud-ouest de la parcelle épargne le parc de toutes nouvelles constructions. Les trois fonctions principales prennent place dans trois bâtiments distincts et s'expriment de manière autonomes et singulières dans le site. La dépendance accueille la crèche avec une extension en prolongation du socle. La maison de maître accueille la maison de village avec une extension en sous-sol abritant la grande salle sous le parvis d'entrée. Un nouveau bâtiment situé au sud-ouest de la parcelle devant le cordon boisé regroupe l'ensemble des activités parascolaires.

Qualités urbanistiques et paysagères

Le patrimoine bâti et paysager est mis en valeur par une attitude sensible et pertinente appréciée par l'ensemble du collège. L'insertion du bâtiment parascolaire dans la partie sud-ouest du parc génère une qualité ouverte et paysagère respectueuse de l'histoire des lieux. La grande prairie, la desserte des bâtiments existants, les arbres séculaires et la végétation présente conservent leurs qualités présentes et reconnues. Le dessin organique des promenades, la gestion naturelle des eaux, le verger réhabilité, le jardin de la crèche au contact du potager restauré sont appréciés. L'accroche avec l'école du Manoir est bien résolue. Le parking paysager gagne en qualité entre le premier et le deuxième degré par un dessin nouveau épargnant une partie de la végétation arborée existante. Si de manière générale, le parti dénote une bonne lecture et compréhension du site, le jury s'interroge sur l'implantation du bâtiment parascolaire dans la proximité du cordon boisé existant. La création d'un nouveau chemin entre le construit et les structures arborées présentes est perçue comme une situation d'arrière. Cette impression est relayée par un accès livraison restreint et difficile exerçant une pression défavorable sur le milieu arboré. Les travaux liés au sous-sol de ce bâtiment risquent d'impacter le domaine vital des arbres.

Qualités architecturales

Les interventions sur les bâtiments existants sont mesurées et relativement respectueuses de la substance historique existante. La stratégie de retenue du projet est en adéquation avec le programme et la préservation des qualités patrimoniales du site. La crèche multi-âges est organisée de manière convaincante dans la dépendance. La proposition d'abris extérieurs devant l'entrée pour abriter les poussettes est astucieuse pour libérer de l'espace mais pose la question de l'usage en hiver.

Pour ce qui est du programme de la maison de village, l'implantation des espaces de réception à l'étage et dans les combles est peu compatible avec l'usage souhaité. La position de la grande salle en sous-sol

excavé tel que proposé sous le parvis d'entrée pose des questions de faisabilité et de durabilité. Son accès par le petit escalier intérieur de la maison de maître est trop exigü et l'usage de l'escalier de secours comme entrée principale à la salle n'est pas convaincant.

Les plans du bâtiment parascolaire affichent la présence d'un sous-sol dans un contexte de proximité avec le cordon boisé, ce qui est discutable. L'épaisseur des façades pignons et leur impact dans le site sont sous-estimées. La typologie d'un bâtiment allongé et symétrique avec accès au centre n'est pas convaincante dans ce contexte en pente.

Qualité environnementale

Le choix des techniques constructives, avec la volonté d'une construction en bois et briques de terre crue sur un sous-sol et radier en béton pour le nouveau bâtiment est astucieux. Néanmoins, l'impact environnemental des constructions enterrées de la grande salle et du sous-sol parascolaire n'est pas en adéquation avec le reste du projet.

Projet 15 FLAMENCO

4ème rang | 4ème prix

Architecte

Juan Socas Architecte
Morge, Suisse

Architecte paysagiste

Eyre Architecture
Genève, Suisse

Le projet « Flamenco » propose l'insertion d'un nouveau volume au sud-ouest du site, dans la même géométrie que la maison de maître et relié par le socle existant qui est prolongé jusqu'à la nouvelle construction, créant ainsi un parvis qui se développe autour du cèdre séculaire. Ce nouveau bâtiment abrite le programme parascolaire qui se distribue sur 3 niveaux avec un accès au rez inférieur depuis une placette nouvellement créée et au rez supérieur directement depuis le parvis. L'escalier monumental existant est préservé et permet de relier les deux niveaux d'entrée par l'extérieur.

Le programme de la maison de village est finement réparti dans la maison de maître sans porter atteinte à la substance patrimoniale. Une liaison intérieure relie le sous-sol existant au rez-inférieur du nouveau bâtiment. La dépendance accueille la crèche multi-âge. Afin d'absorber le volume important de ce programme sans porter atteinte au bâtiment existant, le projet propose un nouveau volume semi-enterré côté Ouest qui abrite les trois espaces de vie et dont la toiture se trouve au niveau de l'entrée de la crèche, déplacée au Sud-Ouest.

Qualités urbanistiques et paysagères

L'insertion du nouveau bâtiment de l'UAPE dans la partie sud-ouest du parc est appréciée. L'échelle du construit et son emprise au sol offrent un bon équilibre avec la maison de maître et la dépendance. Cette localisation à une distance suffisamment éloignée du cordon arboré sud et des arbres séculaires génère une respiration intéressante tant sur la partie est du parc que sur la grande prairie. La géométrie et la matérialité de la nouvelle toiture est appréciée. La conservation de l'escalier et de la terrasse historique de la maison communale est bien accueillie. Le nouveau parvis créé sur le socle habité et dans la prolongation de la terrasse existante conforte la qualité d'entrée pour L'UAPE tout en offrant un espace de contemplation sur le grand cèdre. L'agrandissement de la crèche et son jardin clos dialoguent de manière étroite avec le potager revisité et le verger. La placette sud de la dépendance est un espace d'accueil qualitatif qui compose avec le puits historique. Les chemins, au dessin organique, irriguent bien les différents bâtiments, les entités du parc et l'école du Manoir. La gestion naturelle des eaux est traitée par un réseau de noues qui débouche sur un bassin de rétention. L'organisation du parking paysager est bien résolu.

Si de manière générale l'approche patrimoniale et paysagère est intéressante, le jury s'interroge sur la proposition du socle « habité » entre l'UAPE et la maison de maître, affecté à des dépôts et locaux techniques. Depuis la partie aval du parc, ce nouveau construit interrompt la continuité verte et une partie de la perception sur le grand cèdre sans pour autant permettre de réduire le volume construit hors sol. L'implantation du nouveau bâtiment dans la même géométrie que la maison de maître tend à la banaliser et

marque en quelque sorte une fin alors que l'espace du parc continu. L'élargissement du chemin au droit du grand escalier historique accentue la pente naturelle de la prairie. La systématique des noues paysagères le long de l'ensemble des chemins pose question.

Qualité architecturale

Le jury apprécie la répartition du programme proposée et les interventions mesurées dans les bâtiments patrimoniaux. Le prolongement extérieur des espaces de vie de la crèche est bien accueilli. Les espaces devant les entrées sont qualitatifs et les accès principaux aux différents bâtiments sont clairs et bien disposés. Le jury s'interroge néanmoins sur le fonctionnement des livraisons quotidiennes pour la cuisine, tant au niveau du cheminement extérieur qu'intérieur. La liaison interne entre le rez inférieur et le rez supérieur du nouveau bâtiment sans devoir passer par le réfectoire est appréciée. Le « hall » d'entrée au niveau inférieur semble cependant sous-dimensionné et ne permet pas d'absorber le flux d'élève. L'affectation du nouveau socle à des dépôts ne permet pas de justifier l'importante excavation générée. A l'exception du rez inférieur du bâtiment parascolaire, les zones de circulations horizontales et verticales sont bien proportionnées. La disposition en « enfilade » des trois espaces de vie de la crèche multi-âge génère un problème d'usage qui n'est pas fonctionnel. De manière générale, les locaux bénéficient d'un très bon éclairage naturel. Seules les salles jeunesse, disposées au sous-sol de la maison de maître, n'ont aucun éclairage naturel.

Qualité environnementale

L'implantation du nouveau bâtiment et l'extension de la crèche nécessitent peu de mouvements de terre. Cependant, le socle de liaison entre la maison de maître et le bâtiment parascolaire demande des travaux spéciaux et de terrassement conséquents sans réelle plus-value compte tenu des espaces qui y sont logés. Les nouvelles constructions sont proposées en structure mixte bois-béton recyclé, les façades en pierre naturelle locale, les menuiseries en mélèze.